

NOUVEAU STYLE DE SIGNIFIANT DE DROIT¹ ?

Silvane Maria **MARCHESINI**²

Dans *La perversion ordinaire* (2007), Jean-Pierre Lebrun jette une lumière sur nos réflexions à propos de la complexité de l'inédite mutation que nous subissons dans l'organisation du lien social. Il indique, en effet, avec beaucoup de précisions et détails, certains aspects des mutations séculaires dans le fonctionnement collectif qui opèrent dans l'intersection subjective et sociale, et qui ont de l'importance pour la construction de la *subjectivité*. Son travail suppose cette construction à cinq niveaux : le niveau que Lacan a appelé l'*humus humain*, le niveau du *social humain*, le niveau de la *société concrète*, le niveau de la *famille* et le niveau de la *réalité psychique* du sujet.

Au premier niveau, il rehausse la spécificité de l'humain, vu que l'entrée dans le champ de la parole exige du sujet de s'exclure de la jouissance absolue – à *la Chose*, étant ainsi marqué par la *négation*.

La structurante³ de la subjectivation est fondée à partir d'une insatisfaction insurmontable. L'être émerge, donc, à partir d'une perte, d'un moins de jouissance qui sert de fondement aussi bien à la Loi comme au désir.

¹ Conférence donnée en tant que discutante à l'occasion de l'événement intitulé – Nouveaux et invisibles liens sociaux – Droit et Psychanalyse – Cycle de conférences de Jean-Pierre Lebrun à l'Université Fédérale du Paraná, entre le 06 et le 21 août 2004

² Avocate, diplômée de l'Université Fédérale du Paraná – Brésil.
Psychologue et Titulaire d'un DEA en Psychanalyse.
Psychanalyste Clinique.

Depuis 2012, Docteure ès Psychologie, Université Nice Sophia Antipolis.
E-mail : smmarchesini@gmail.com

³ En avertissant que les textes publiés dans le chapitre sur la structure cherchent à justifier le titre du cartel : Théorie des Discours, commencé en 27 juin 1964, une époque durant laquelle Lacan fonda L'École Freudienne de Paris et l'ouvrait pour la participation de non-analystes, Miller dit que ce qui se trouvait articulé dans ces textes sur les relations de la structure du sujet et de la science, n'est pas encore perçu par la plupart : « ... Le structuralisme psychanalytique [...] ses objets sont des expériences : une subjectivité non éliminable y est, et elles se développent selon leur temps intérieur, indiscernables de progrès de sa constitution. La topologie de la structure ne contredit pas depuis lors sa dynamique, qui scande le déplacement de ses éléments.

Structure [...] c'est ce qui localise une expérience pour le sujet qu'elle inclut.

Deux fonctions qualifient notre concept de structure : la structuration, ou action de la structure, et la subjectivité, assujettie. Tirer les conséquences d'une telle hypothèse engendre la structure.

Il est clair, pour commencer, que la première fonction impose le partage entre un plan actuel, dans lequel elle s'offrirait à un observateur et qui constitue son état, et une dimension virtuelle, selon laquelle tous les états sont susceptibles d'être déduits. Il serait donc nécessaire de distinguer une structure structurante d'une structure structurée. [...] Dans le cas où l'on suppose maintenant un élément qui se tourne vers la réalité et la perçoit, la reflète et la signifie, un élément capable de la redoubler pour son compte, il s'ensuit une distorsion générale qui affecte l'ensemble de l'économie structurelle et la recompose selon de nouvelles lois. Dès le moment qu'elle comporte l'élément dont nous avons parlé,

Le deuxième niveau, celui de la limite, dont la négativité sert de fondement à la Loi, surgit dans le *social humain* toujours représenté par *l'interdiction de l'inceste*, en distinguant le monde naturel et celui de la culture avec l'établissement de places pour les citoyens à l'intérieur du social.

Au troisième niveau, a-t-il montré, la société organise ses normes et ses lois qui sont développées et transmises à partir de l'interdiction fondatrice. Des règles qui ont comme fonction de soutenir le consentement à cette perte de jouissance.

Au niveau de la *famille*, le sujet rencontre cette limite de jouissance en s'appuyant sur les rapports avec les premiers autres, généralement les parents.

Dans le même mouvement, Lebrun fait remarquer qu'il faudra à l'enfant *consentir* à renoncer à la toute-jouissance, soit, une toute-puissance infantile en assumant la castration symbolique, afin de pouvoir accéder au désir.

Sur ces bases, il soutient la thèse de l'existence d'une solidarité d'une perte nécessaire à chaque niveau du dispositif de construction subjective. Celle-ci établit la ligne de partage entre la jouissance et la langue, transmise comme limite nécessaire à la spécificité de l'*humus humain* et de la psychologie du désir.

Lebrun nomme, les deux premiers niveaux, l'*humus humain*, et le *social humain*, le « noyau anthropologique dur », lequel révèle des *contraintes de structure*, subsumé sous l'Ordre Symbolique. Les trois autres niveaux (la *société concrète*, la *famille*, et la *réalité psychique* de chaque Sujet) sont le fruit de l'Ordre Social, qui en réalité est une *contingence historique*.

Lebrun nous oriente vers une recherche de clarté dans cette organisation sociale inédite, en nous rendant attentifs, en tant que cliniciens, que c'est cette *solidarité diminuée de perte-de-jouissance*, qui est actuellement remise en cause. Et ce, à plusieurs niveaux du tissu social. Le symptôme d'une négativité déplacée, pulvérisée annonce la suppression de la catégorie de l'impossible. C'est-à-dire, la disparition de la limite qui impose un moins-jouissance est une conséquence de la délégitimation des figures de l'autorité.

Le lien social structurant était organisé en un système d'une position d'extériorité, c'est-à-dire, d'une place d'exception permettant la différence de places et la transcendance (celle-ci exige une verticalité). Cette logique acceptable était fondée d'une *Incomplétude* et d'une *Consistance*. Or, la fin de ce système de lien social traditionnel est

-
- son actualité devient une expérience,
 - la virtualité de la structurante se convertit dans son absence,
 - cette absence se produit dans l'ordre réel de la structure : l'action de la structure finit par être supporté par un manque.

La structurante pour ne pas être là régit le réel. [...] Une structure tertiaire, imaginaire, se constitue dans le réel. [...] Il en découle que le redoublement du système structurel, idéal au début, se voit réalisée. Cette duplicité affecte, en compensation, l'élément réflexif qu'elle provoque – dans la mesure où il n'y a pas de réflexivité au niveau du structurant –, ce qui le définit comme un sujet, réflexif dans l'imaginaire, non réflexif dans la structurante.

Nous nommons surdétermination la détermination structurante qui, du fait de s'exercer par le biais de l'imaginaire, devient indirecte, inégale et excentrique à ses effets. [...] Toute structure, à notre avis, comprend ainsi un leurre, tenant lieu du manque, lié à tout ce que l'on perçoit, mais qui est le maillon le plus faible de la séquence donnée, un point vacillant qui appartient seulement au plan actuel : l'ensemble du plan virtuel (de l'espace structurant) – s'y dilacère. Cet élément, exactement irrationnel dans la réalité, dénonce, l'y insérant, la place du discours. » (MILLER, Jacques-Alain. *Matemas I*. Tradução de Sérgio Laia. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1996, p. 11-13).

en train de faire place à la construction d'un autre régime symbolique de la vie collective, en marche vers la *Complétude* et l'*Inconsistance*. Actuellement, nous vivons dans une démocratie où le lieu du pouvoir émerge comme une place vide, sans consistance. La décision surgit alors de la confrontation d'opinions, dans une discussion qui s'établit à un niveau horizontal entre des sujets non soumis au vote moral.

En tant qu'avocate et psychanalyste, j'ajoute à la recherche de Lebrun trois observations :

1°) La Médecine considère la cause du psychisme comme biologique, dans une vision organiciste, avec pour méthode les « lois de cause et d'effet ».

Dans ses différents domaines, la Psychopathologie Générale décrit systématiquement aussi les maladies mentales.

À son tour, la Psychopathologie Fondamentale commence à surgir épistémologiquement, en recherchant la compréhension du *Pathos* humain (des souffrances de l'âme) au moyen de différentes connaissances, telles la philosophie, la psychologie. A ces croisements épistémologiques, la Psychanalyse est fondée à partir du postulat de l'existence de l'Inconscient, et de la présupposition du *Sujet clivé* entre les signifiants, ce dernier engendré comme *effet du discours et du lien social*.

2°) Le Droit – quand il incorpore les règles sociales en réglementant les rapports juridiques et les autres domaines scientifiques – fonctionne comme instrument symbolique dans les ressorts entre public et privé, lors de la construction de la fiction qui soutient chaque individu dans les conditions nécessaires en vue de trouver sa place dans la société concrète.

La reconnaissance du sujet de droit fonctionne comme un mode d'insertion de l'individu dans l'organisation collective et individuelle.

Donc, un Droit éloigné de cette tâche constructive subjective ne remplit pas sa fonction organisatrice et nominative.

Le discours *jus*-psychanalytique, cependant, est en train d'être systématisé épistémologiquement, dans la recherche de médiations de connaissances, pour une nouvelle justification éthique de la subjectivité discursive et des rapports juridiques.

3°) La Psychanalyse se soucie de la *préservation* de la *subjectivité*.

« Comment » et « en quoi », une société à ses différents niveaux, particulier et public, intervient dans la construction de l'appareil psychique. Elle étudie les lois qui régissent le champ de la pensée, le monde de l'âme, en plaçant la cause du psychisme dans le « consentement ».

Elle s'occupe des questions étiologiques, de la référence symbolique comme cause de la subjectivité, à partir de la catégorie du vide.

Lacan, en particulier, bâtit une théorie en plaçant la cause du psychisme dans le Langage. Étant parti d'une vision structuraliste, ayant dépassé cette perspective, il ajoute la conception du Discours comme forme de *lien social*.

Lacan se rapproche ainsi du Droit et de la *rhétorique* de Chaïm Perelman, philosophe du Droit, car les deux théories inaugurent un nouveau statut discursif qui dépasse les limites de ses énonciations scientifiques particulières, aspirant toujours à une vérité toujours relative.

Nous faisons remarquer ici le dialogue entre Lacan et Perelman, à la Société de Philosophie parisienne, le 23 avril 1960, enregistrée dans l'œuvre des deux auteurs, comme possibilité de rapprochement entre le Droit et la Psychanalyse.

Il a été publié dans *Éthique et Droit* (Perelman) et les *Écrits* (Lacan). Lacan s'y réfère spécifiquement dans les textes « L'instance de la lettre dans l'inconscient ... » et « La métaphore du sujet » : *Lacan informe au champ juridique la théorie des effets du signifiants distincts du signifié face aux manifestations de l'inconscient*.

La Théorie des Discours lacanienne (1969) de forme logique, a démontré les différents genres de *rapport du sujet* avec la *chaîne signifiante* et avec le *Réel*, au *niveau inconscient*.

Pour expliquer comment fonctionne la chaîne discursive, Lacan est parti de l'interprétation de l'inconscient par extériorité du *signifiant maître* S_1 . Celui-ci constitue la première marque mnésique, à partir de laquelle surgit la parole, qui *représente le sujet toujours pour l'autre signifiant, S_2 , savoir inconscient qui vient de la place de l'Autre*.

Lacan affirme à partir de cette constatation que : *l'inconscient est structuré comme un langage*. Cet aphorisme indique qu'il n'existe pas de sujet qui engendre soi-même. Le sujet surgit comme engendré dans le champ de l'Autre et dû au champ de l'Autre.

Bien que la théorie psychanalytique démontre la « vérité partielle » du désir inconscient et se fonde sur le manque comme structurant de l'être – caractéristiques d'une équivocité dans le langage – elle se présente à notre avis, comme une étude indispensable à l'identification du sujet juridique, et du sujet considéré par les sciences médicales, étant donné qu'elle aborde le caractère irréductible de la subjectivité dans la structure discursive, et les différentes positions du sujet clivé en relation ambiguë avec la vérité.

Une nouvelle médiation Psychanalyse/Droit/Médecine configure donc un enchevêtrement Réel/Symbolique/Imaginaire sur-déterminant de nouvelles identifications.

Donc, Lacan ayant énoncé que « l'inconscient c'est le social » et que « le discours est une forme de lien social », je présente ici trois questions, pour des réflexions sur les conséquences du déplacement de la pensée et du sens du pouvoir, soutenus jadis par une logique verticale et qui est en train de se restructurer horizontalement :

1°) Si la transcendance indiquée par Lebrun, comme point logique nécessaire à l'organisation de la pensée, ne consisterait-elle pas en un pari sur la possibilité de l'avènement d'un *nouveau style de Signifiant Maître S_1* ?

C'est-à-dire, n'est-ce pas à partir de la Théorie des Discours lacanienne que surgit la possibilité d'un *nouveau style de discours de maître scientifique* – champ discursif de Médecine et du Droit – après le passage, pendant un *temps de transcendance*, par le discours Psychanalytique ?

Je me réfère à Lacan quant à l'Impuissance de la vérité :

Venons-en enfin au niveau du discours de l'analyste. Naturellement, personne n'en a fait la remarque – il est assez curieux que ce qu'il produit ne soit rien d'autre que le discours du maître, puisque c'est S_1 qui vient à la place de la production. Et, comme je le disais la dernière

fois quand j'ai quitté Vincennes, peut-être est-ce du discours de l'analyste, si l'on fait ces *trois quarts de tour*, que peut surgir un autre style de signifiant-maître (LACAN, 1969, Le Séminaire livre XVII, p.205)

La Littérature, la Sociologie, aussi bien que d'autres domaines des sciences traditionnelles, peuvent fonctionner de manière plus effective, comme des voies de communications, des ponts, pour ainsi dire, rendant possible au Droit et à la Médecine la découverte d'un nouveau style de signifiant maître, en raison du passage par la position Discursive Psychanalytique, produit de l'état de *sublimation* : effet psychanalytique d'inscription du Réel/Imaginaire dans le champ Symbolique par le phénomène humain du *Transfert*.

De cet effet transdisciplinaire peut émerger une nouvelle science mise en relief par un nouveau sujet, grâce à son expérience analytique. Cette éclosion est le fruit de la traversée de son fantasme ayant cherché à faire converger, la marque distinctive de ce qui le constitue en mettant en exergue la cause de sa division singulière (savoir qu'il est sous la barre du *refoulement*). Un sujet devient Sujet grâce à sa parole autorisée, à partir d'un *minimum éthique* irréductible, nécessaire à l'existence de sa *singularité subjective*.

Cette parole singulière a un effet au niveau public. Elle pointe la recherche d'un modèle démocratique d'autorité avec l'inscription de limites, celui-ci ayant en vue la différence de places et de positions discursives. Cela serait-il, d'une certaine manière, la prospection d'un nouveau style de *lieu d'exception*, occupé par celui qui serait en règle par rapport à sa loi psychique ? En incluant une construction Réel/Symbolique/Imaginaire, ce nouveau style pourrait-il rendre possible une autre dimension de la décision, de l'autorité et du pouvoir à des places plus légitimées ?

Autrement dit : Est-ce qu'une construction pourrait être envisagée d'un régime plus démocratique sans dépasser l'hétéronomie, dans laquelle la subjectivité se soutient de manière à occuper une *nouvelle place d'extériorité* ?

2°) Cela ne mènerait-il pas à une *hétéronomie non hiérarchique* dans un monde dans lequel tout individu est sacré roi ?

Ou, au contraire, y aurait-il une nouvelle forme de hiérarchie, avec quelques rois légitimés d'une forme plus crédible, dans une articulation de décision/autorité/pouvoir génératrice de lien social effectif ?

Cette prospection scientifique serait-elle possible au moyen du discours psychanalytique ?

3°) Si la parcelle solidaire de la perte de jouissance, qui appartient au discours de la Médecine et du Droit – d'importants domaines dans l'ordonnance du Pouvoir Institutionnel dans sa genèse –, ne fait-elle pas partie du « noyau anthropologique dur » ?

C'est-à-dire, est-ce que la « parcelle solidaire de la perte de jouissance », qui appartient au discours de la Médecine et du Droit, ne fait-elle pas partie des deux premiers niveaux qui composent l'ordre symbolique *structurant* de la constitution subjective : celui d'*humus humain* et celui du *social humain* ? Est-ce que le discours de la Médecine et du Droit ne sont-ils pas « plus » que le résultat d'une simple *contingence historique*, en exerçant, eux aussi, une forte influence sur les règles d'action dans l'ordre social, et en contribuant au *déclin* de la *fonction patriarcale* ?

Tout cela aurait en résultat que toute décision, dans les ressorts tant privés que publics, soit prise à partir de l'illusion de l'égalité et du sujet collectif.

Sans la prise en compte d'un point logique de transcendance, les institutions s'établissent de façon fallacieuse et sans réflexion sur la dimension du Réel et sur les points de capiton aux différents lieux subjectifs discursifs.

BIBLIOGRAPHIE

- BOBBIO, Norberto. *A era dos direitos*. Rio de Janeiro : Campos, 1992.
- CHEMAMA, Roland; VANDERMERSCH, Bernard. *Dictionnaire de la Psychanalyse*. Paris : Larousse, 2007.
- DUSSEL, E. *Filosofia da libertação : crítica à ideologia da exclusão*. Tradução de Georges I. Maissiat. São Paulo : Paulus, 1995.
- FERRAZ JUNIOR, T. S. *Introdução ao estudo do direito : técnica, decisão, dominação*. 3. ed. São Paulo : Atlas, 2001.
- FREUD, Sigmund. Sur la dynamique du transfert (1911-1913). *Œuvre complètes : Psychanalyse*, XI. Paris : Presses Universitaires de France, 1998.
- HABERMAS, Jürgen. A nova intransparência. A crise do estado do bem-estar social e o esgotamento das energias utópicas. *Novos Estudos*, CEBRAP, n. 18, 1987.
- KAUFMANN, Pierre. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien : Éléments pour une encyclopédie de la psychanalyse*. Paris : Larousse, 1998.
- LACAN, Jacques. L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud. *Écrits I* (p. 490-526). Paris : Éditions du Seuil, 1999.
- LACAN, Jacques. La métaphore du sujet (1961). *Écrits II*. Appendice II, Paris : Éditions du Seuil, 1999.
- LACAN, Jacques. *Le séminaire : livre XVII. L'envers de la psychanalyse (1969-1970)*. Paris : Éditions du Seuil, mars 1991.
- LEBRUN, Jean-Pierre. *Autorité, Pouvoir et Décision dans l'institution*. Institut Européen Psychanalyse et Travail Social. N° de déclaration : 91.34.04490.3. Belgique, 2004. Disponible sur : <<http://www.psychasoc.com/Textes/Autorite-Pouvoir-et-Decision-dans-l-institution>>.
- LEBRUN, Jean-Pierre. *Un monde sans limite*. Essai pour une clinique psychanalytique du social. Toulouse : Éditions Erès, 1997.
- MARCHESINI, Silvana Maria. *Le sujet du Droit dans le transfert. Une perspective transdisciplinaire à travers la théorie lacanienne des Discours. La psychanalyse appliquée à la casuistique du Droit en rapport avec L'ADOPTION HOMOPARENTALE*. Université Nice Sophia Antipolis – France. Thèse de Doctorat en Psychologie. Directeur de la Thèse Monsieur Xavier-Serge LESOURD, soutenue le 05 juillet 2012.
- MARCUSE, Herbert. *La notion de progrès à la lumière de la psychanalyse (1968)*. Culture et société. Paris : Les Éditions de Minuit. 1970.
- MILLER, Jacques-Alain. *Matemas I*. Tradução de Sérgio Laia. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1996.
- MILLER, Jacques-Alain. *Percurso de Lacan : uma introdução*. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1987.
- NICOLESCU, Basarab. *La Transdisciplinarité : Manifeste*. Paris : Éditions du Rocher, 1996.
- PERELMAN, Chaïm. *Éthique et droit*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 1990.

PERELMAN, Chaïm. *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*. 5. ed. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. 1988.

RINALDI, Doris. *Ética da diferença*. Rio de Janeiro : EdUERJ / Jorge Zahar, 1996.

VEGH, Isidoro et al. *Os discursos e a cura*. Tradução de Miriam Celli Dysknt. Rio de Janeiro : Companhia de Freud, 2001.

WINE, Noga. *Pulsão e Inconsciente : a sublimação e o advento do sujeito*. Rio de Janeiro : Jorge Zahar, 1992.

WOLKMER, Antonio Carlos. *Pluralismo jurídico : fundamentos de uma nova cultura no direito*. São Paulo : Alfa-Omega, 1993.

WOLKMER, Antonio Carlos. *Introdução ao pensamento jurídico crítico*. São Paulo : Acadêmica, 1991.